

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un avenant de prolongation à la convention de mandat avec la SEBA 15 pour la gestion locative du Village d'Entreprises de Massiac

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2023-CC-081 en date du 13 avril 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté ;

Vu la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970, dite loi "HOGUET" et son décret d'application n° 72-678 du 20 juillet 1972 ;

Vu la décision du Président n°2021DPRSDT-159 en date du 15 septembre 2021 pour la signature d'une convention de mandat avec la SEBA 15 pour la gestion locative du Village d'Entreprises de Massiac composé de 4 ateliers, 3 bureaux et d'une salle de réunion commune, du 15 septembre 2021 au 14 septembre 2023 ;

Considérant que Hautes Terres Communauté souhaite prolonger la durée de cette convention pour la gestion locative du Village d'Entreprises de Massiac jusqu'au 31 décembre 2023 ;

DECIDE

Article 1 : De signer un avenant à la convention de mandat de gestion locative du Village d'Entreprises de Massiac avec la SEBA 15, la prolongeant jusqu'au 31 décembre 2023 ;

Article 2 : Que les conditions du mandat restent identiques : rémunération annuelle de 2 000 € HT, proratisée sur la période convenue, 6 % des loyers TTC encaissés à la date de prise d'effet du contrat, 15 % des loyers TTC de la première année de location des entrants ;

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 4 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME



